

# **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 21 JANVIER 2010**

ABSENTS : *DI GIUSEPPE MC – CHERGUI T. - LACOUR D. (Excusés)*

*Procuration est donnée par MH.VUAILLAT à L. PAVIOT*

*Procuration est donnée par J. PARIS-CADET à H. COMIOTTO*

*Procuration est donnée par B. VINCENT à MC. ANCIAN*

*Procuration est donnée par C. ARMETTA à V. JACQUENOD*

**Secrétaire de séance : Monsieur Philippe ALIX**

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

### **OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Victor JACQUENOD

1 – En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat d'engagement de Madame JOURDAN Corinne pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à l'école primaire « Pré des Saules » en remplacement d'un agent malade à compter du 04 Janvier 2010 jusqu'au 14 Janvier 2010 inclus à raison de 37 h par semaine.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame CLEMENT Irène, à partir du Mercredi 06 Janvier 2010.
- ◆ Convention de stage avec Mademoiselle REVOTEAU Sylvie et l'institut de formation Rhône Alpes à OYONNAX pour un stage à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du Lundi 18 Janvier 2010 au Vendredi 29 Janvier 2010 inclus, à raison de 35 H 00 par semaine.
- ◆ Devis de la Société LAURANT SARL (01100 OYONNAX) pour la fourniture de lames sur mobilier urbain pour un montant TTC de 299.00 €
- ◆ Devis de la Société SCREG SUD EST (01100 OYONNAX) pour la reprise des trottoirs Rue Lamartine pour un montant TTC de 3 999.42 € .
- ◆ Devis de la Société SICOMETAL (39203 SAINT-CLAUDE) pour l'entretien matériel de déneigement pour un montant TTC de 1 231.59 € .
- ◆ Devis de la Société FONTALP (74600 SEYNOD) pour l'achat de regards pour un montant TTC de 1 633.40 € .
- ◆ Contrat avec la Société MOSAIC (BELMONT TRAMONET) d'assistance système et réseau pour une redevance annuelle HT de 2 089.79 € .
- ◆ Convention d'utilisation du Gymnase du Pré des Saules pour la Saison 2009-2010 avec :
  - ◆ Le Lycée Paul Painlevé

LE CONSEIL, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire , des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

## **OBJET : VIREMENT DE CREDITS 2009 – BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : J.G ARBANT

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient d'effectuer des virements de crédits budgétaires à l'intérieur du budget Commune 2009 au chapitre suivant :

### **012 Charges de personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE du virement de crédits suivant :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>					
<b>Compte de DEPENSE</b>	<b>Intitulé du compte</b>	<b><u>Montant</u></b>	<b>Compte de DEPENSE</b>	<b>Intitulé du compte</b>	<b><u>Montant</u></b>
<b><u>Cpte 60632</u> CHAPITRE 011</b>	Fournitures de petit équipement	<b>-2 200 €</b>	<b>Cpte 64131 CHAPITRE 012</b>	<b><u>Rémunération</u></b>	<b>+ 2 200 €</b>

---

## **APRES EXAMEN ET DISCUSSION**

### **LE CONSEIL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

---

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille BOBAN au Conseil Municipal pour lui avoir permis d'occuper le logement communal sis 1 route de la forge le temps de terminer sa construction.

Monsieur le Maire fait part de la demande du centre social Jacques Prévert pour l'organisation de chantiers (dépollution, entretien de bâtiments, travaux de peinture, ...) pour financer un projet de séjour au ski des 17 /20 ans. Le conseil Municipal y étant favorable, demande à Monsieur le Maire de les recevoir pour présentation du projet et envisager un partenariat sur des travaux d'entretien, nettoyage des zones vertes.

Monsieur ALIX présente au conseil municipal les dernières informations concernant les le choix de la troupe pour la fête patronale. Véronique RAVET ayant repris contact avec "Les Fous volants" et négocié le cachet, il propose de contractualiser avec eux, bien qu'ils soient légèrement plus chers que l'autre troupe. Le conseil valide cette proposition et demande à Monsieur ALIX de réserver la troupe rapidement pour la fête patronale.

